

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2024 – 2025

REUNION DU 26.JANVIER.2025

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

GUERRADI

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 55 Rencontre USC.A.BEIDA - CRB.HARMLIA (U 15) DU 22/12/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit du CRB.HARMLIA (U15)
- **Attendu que l'équipe CRBH (U15) s'est présentée sur le terrain impartie de la rencontre avec seulement 08 joueurs**
- **Attendu que si au cours d'un match, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 joueurs, la rencontre n'aura pas eu lieu.**
- **Attendu que l'effectif réduit est constaté dans les règles et délais réglementaires**
- **Par ces motifs : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe CRBH U 15 et en attribue le gain à l'équipe USCAB U15 par le score de 03 à 00**
- **En outre une amende de 15.000 est infligée au club CRBH payable dans un délai d'un Mois 1^{er} Infraction**

Affaire n° 56 Rencontre USC.A.BEIDA - CRB.HARMLIA (U 17) DU 22/12/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit du CRB.HARMLIA (U17)
- **Attendu que l'équipe CRBH (U17) s'est présentée sur le terrain impartie de la rencontre avec seulement 08 joueurs**
- **Attendu que si au cours d'un match, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 joueurs, la rencontre n'aura pas eu lieu.**
- **Attendu que l'effectif réduit est constaté dans les règles et délais réglementaires**
- **Par ces motifs : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe CRBH U 17 et en attribue le gain à l'équipe USCAB U17 par le score de 03 à 00**
- **En outre une amende de 15.000 est infligée au club CRBH payable dans un délai d'un Mois 1^{er} Infraction**

Affaire n° 57 Rencontre ASC.O.ZOUAIA - CRB.A.FAAKROUN (U 19) DU 23/12/2024

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Attendu : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence du Service d'Ordre et de la protection civile**
- **Attendu que le club recevant est tenu d'obtenir la présence du service d'ordre et la Protection Civile**
- **Attendu que l'absence du service d'ordre et de la protection civile est constatée par l'arbitre dans les délais et règles réglementaires**
- **Par ces motifs : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe ASCOZ U 19 et en attribue le gain à l'équipe CRBAF U19 par le score de 03 à 00**
- ***En outre une amende de 15.000 est infligée au club ASCOZ payable dans un délai d'un Mois 1^{er} Infraction***

Affaire n° 58 Rencontre NRB.H.TOUMGHANI - ASC.O.ZOUAIA (U 15) DU 18/01/2025

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- **Attendu : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'ASCOZ (U15)**
- **Attendu que l'équipe ASCOZ (U17) s'est présentée sur le terrain impartie de la rencontre avec seulement 07 joueurs**
- **Attendu que si au cours d'un match, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 joueurs, la rencontre n'aura pas eu lieu.**
- **Attendu que l'effectif réduit est constaté dans les règles et délais réglementaires**
- **Par ces motifs : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe ASCOZ U 15 et en attribue le gain à l'équipe NRBHT U15 par le score de 03 à 00**
- ***En outre une amende de 15.000 est infligée au club ASCOZ payable dans un délai d'un Mois 1^{er} Infraction***

Affaire n° 59 Rencontre WA.CONSTANTINE - IRB.A.SMARA (U 19) DU 09/01/2025

- Non déroulement de la rencontre
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu la feuille de match
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence du Médecin du club WA.CONSTANTINE U19
- **Attendu** que la rencontre est programmée le 09.01.2025 à 10H00 à IBN BADIS stade Communal
- **Attendu** que Le médecin du club recevant n'est pas présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- **Attendu** que le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un médecin et d'une ambulance sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'absence du médecin est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe WAC U 19 et en attribue le gain à l'équipe IRBAS U19 par le score de 03 à 00
- En outre une amende de 15.000 est infligée au club WAC payable dans un délai d'un Mois 1^{er} Infraction

Affaire n° 60 Rencontre MB.KAOUS - NRB.GRAREM (U 19) DU 30/12/2024

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U19 du NRB.GRAREM
- **Attendu** que la rencontre est programmée le 30.12.2024 à 10H00 à KAOUS
- **Attendu** que L'équipe NRBG (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- **Attendu** que l'absence de l'équipe U19 du NRBG est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe NRBG U 19 et en attribue le gain à l'équipe MBK U19 par le score de 03 à 00
- En outre une amende de 15.000 est infligée au club NRBG payable dans un délai d'un Mois 2^{ème} Infraction

Affaire n° 61 Rencontre MO.CONSTANTINE - USM.SETIF (U 17) DU 18/01/2025

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U17 de l'USM.SETIF
- **Attendu que la rencontre est programmée le 18.01.2025 à 09H00 à H.BOUZIANE**
- **Attendu** que L'équipe USMS (U17) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- **Attendu que l'absence de l'équipe U17 de l'USMS est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires**
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe USMS U 17 et en attribue le gain à l'équipe MOC U17 par le score de 03 à 00
- **En outre une amende de 15.000 est infligée au club USMS payable dans un délai d'un Mois 1^{er} Infraction**

Affaire n° 62 Rencontre MO.CONSTANTINE - USM.SETIF (U 15) DU 18/01/2025

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe U15 de l'USM.SETIF
- **Attendu que la rencontre est programmée le 18.01.2025 à 10H30 à H.BOUZIANE**
- **Attendu** que L'équipe USMS (U15) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- **Attendu que l'absence de l'équipe U15 de l'USMS est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires**
- **Par ces motifs** : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe USMS U 15 et en attribue le gain à l'équipe MOC U15 par le score de 03 à 00
- **En outre une amende de 15.000 est infligée au club USMS payable dans un délai d'un Mois 1^{er} Infraction**

Affaire n° 63 Rencontre IRB.A.LAHDJAR - FCB.C.LAID (U 17) DU 11/01/2025

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- ***Attendu***: que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de la protection civile
- ***Attendu que le club recevant est tenu d'obtenir la présence du service d'ordre et la Protection Civile***
- ***Attendu*** que l'absence de la protection civile est constatée par l'arbitre dans les délais et règles réglementaires
- ***Par ces motifs : la Commission décide en application du Circulaire de la FAF du 15.11.2024 Match perdu par pénalité à l'équipe IRBAL U 17 et en attribue le gain à l'équipe FCBCL U17 par le score de 03 à 00***
En outre une amende de 15.000 est infligée au club IRBAL payable dans un délai d'un Mois 1^{er} Infraction